



**Commune de
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOÛT 2022**

	Prst	Abs	Pouvoir		Prst	Abst	Pouvoir
J.BELLENGIER	x			M.KWASEBART		x	J.BELLENGIER
JF.ALLEGRO	x			O.LALY		x	
F.BOUY	x			O.PAYEN	x		
G.DUBOIS	x			R.PIGACHE	x		
C.BUQUET		x		S.SZYMANEK	x		
P.DUBRULLE		x					

Date :
Mardi 23 août 2022
18h30

Président :
J.BELLENGIER

Secrétaire :
G.DUBOIS

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
De présents : 7
De votants : 8

Ordre du jour :

Délibérations :

21. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable m57 (budget 2023)
22. Demande de subventions espaces verts communaux
23. Modification du poste d'Employé Technique Polyvalent
24. Indemnités du Maire et des Adjoints
25. Tarif cantine-garderie 2022-2023

Informations/décisions :

- Demande de subvention de l'APE
- Activités jeunes samedi ducasse
- Mise à jour des listes électorales
- Espaces verts communaux
- Journée mondiale du nettoyage de notre planète
- Travaux
- Divers

Adoption du procès verbal du 23 juin 2022

Pas de remarques, adopté à l'unanimité

Liste des arrêtés pris par le Maire :

- Mise en fonctionnement du Cédez le passage rue le chauchoy/rue de Beaumetz
- Mise en fonctionnement du feu comportemental de l'école
- Arrêté portant ouverture du Terrain de Football suite au contrôle par la FFF

Délibération 21 - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable m57

M. le Maire informe le Conseil municipal le référentiel M57 aura vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024, en remplacement de l'actuelle M14. Ce référentiel impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier par la commune. Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues. De plus, les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Berneville et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la mise en place de la nouvelle nomenclature.

Délibération 22 - Demande de subventions espaces verts communaux

Au cours de la séance, Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet de requalification globale du complexe sportif qui s'échelonne tout au long du mandat,

une première étape a été franchie en 2021 avec la création du city-stade. L'année 2022 a été mise à profit pour étudier les possibilités de reconversion paysagère et écologique du city-stade par les étudiants de la licence professionnelle «aménagement paysager et gestion différenciée». Dans ce cadre, il est notamment prévu de nouveaux aménagements pour requalifier le site : arbustes et arbres locaux, massifs floraux, paysagement, mobiliers urbains et aire de jeux, vidéo-protection. Le conseil régional et le Conseil Départemental et l'intercommunalité sont susceptibles de soutenir cette réalisation visant à favoriser le cadre de vie des Bernevillois. À ce titre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer diverses demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès :

- du Conseil Départemental au titre du FIEET et du FARDA
- du Conseil Régional au titre du plan 1 million d'arbres
- de la Communauté de Communes au titre du fonds de concours
- de partenaires pouvant accompagner ce projet.

Délibération 23 - Modification du poste d'Employé Technique Polyvalent

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'agent d'entretien des services techniques, fonctionnaire mute au 1er octobre et qu'il est nécessaire de prévoir son remplacement. Cependant son poste n'étant ouvert par délibération que pour des fonctionnaires il y a lieu d'anticiper les éventuelles candidatures de contractuel et propose de créer un poste ouvert aux fonctionnaires ou à défaut aux contractuels.

Il rappelle au Conseil Municipal conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Considérant la vacance du poste d'employé Technique Polyvalent ;

DECIDE

- la création à compter du 15 septembre 2022, d'un emploi permanent d'agent d'entretien des services techniques dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour 35 heures hebdomadaires ;

- dit que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de un an pour palier au départ de M. SZYMANEK Sébastien, adjoint technique. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans l'entretien des espaces verts mais aussi en entretien de bâtiments et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8° du code susvisé, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération 24 – Indemnités du Maire et des adjoints

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du maire et des adjoints et précise que celles-ci sont fixées par rapport au point d'indice de la fonction publique.

Le décret, publié le 8 juillet 2022 au journal officiel, augmente la valeur du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % à compter du 1er juillet 2022. Le coût pour la commune serait de 912€ par an pour les indemnités des élus. Monsieur le Maire, en concertation avec les adjoints et en cohérence avec le souhait de maîtrise du budget communal, propose au Conseil Municipal de ne pas faire bénéficier le Maire et les Adjoints de cette revalorisation et de revenir aux montants antérieurs, soit :

- pour le Maire, une indemnité brute de 991,80€
- pour les adjoints une indemnité brute de 385,05€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à compter du 1er septembre 2022 de fixer le montant de l'indemnité de fonction du maire à 991,80€ brut et le montant de l'indemnité de fonction des 3 adjoints à 385,05€ brut.

Délibération 25 - Tarif cantine-garderie à compter du 1^{er} septembre 2022

Le Maire présente l'actualisation du contrat de fourniture des repas par le prestataire API : le tarif augmente de 4,8 % cette année, après une hausse de 2,17 % l'année dernière. Au regard de la fréquentation du service, le surcoût pour l'année scolaire 2022/2023 est estimé à 600 €/an (+252€ en 2021/2022).

Le Maire présente également le surcoût estimé lié à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2022 soit 650 €.

Après discussion, l'assemblée propose de modifier les tarifs de telle sorte à ce que la commune supporte 80 % du surcoût du service (+/-1000€).

Prestation Cantine	Tarif
repas occasionnel	4,90 €
tarif forfait pour les repas réguliers	66€/mois (+ de 13 repas par mois)
tarif pour oubli d'inscription	5,25 €
tarif pour repas commandé non pris	2,95 €

Après étude et concertation sur les tarifs présentés, le Conseil Municipal décide d'accepter les présents tarifs pour la cantine et la garderie scolaire à partir du 1^{er} septembre 2022.

Un courriel sera adressé à toutes les familles dont les enfants fréquentent la cantine et la garderie.

Sujet divers

Demande de subvention auprès de la commune de l'Association des Parents d'Elèves

Le maire informe l'assemblée d'un mail reçu de M LEFIN Emeric, Trésorier de l'Association de Parents d'élèves concernant une demande de subvention pour le déplacement pour une sortie au parc Pairi Daïza prévue en septembre.

Après discussion et concertation, le Conseil Municipal décide ne pas octroyer de subvention au regard de l'arrivée hors délai de la demande.

Ducasse 2022 – Activités proposées par le Conseil Municipal :

Le maire rappelle les échanges entre membres du Conseil pour l'organisation de l'activité pour les enfants le samedi de ducasse : activités ludiques et sportives avec la société Kreasport. Cette dernière proposera plusieurs activités sportives et la commune des activités ludiques. L'Association Sportive de Berneville a été approchée mais n'a pas souhaité tenir l'atelier foot. Gaëlle DUBOIS, Perrine DUBRULLE, Sandra PIGACHE et Julien BELLENGIER seront sur place pour gérer l'accueil et les activités : foot, course en sac, course de garçon de café et tirs et au but.

Mise à jour des listes électorale

Suite aux 2 dernières élections, il y a lieu de radier certaines personnes qui ne sont plus domiciliées sur la commune afin d'épurer la liste électorale. Le maire propose de radier les électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'attache communale.

Un courrier a été préparé pour l'ensemble des électeurs identifiés. Ce courrier sera remis en main propre début septembre.

M Jean-François ALLEGRO, Président de la Commission de Contrôle des listes électorales, M.Julien BELLENGIER et Mme Odile PAYEN se proposent d'aller remettre le courrier.

Suite étude espaces verts communaux

Le maire rappelle la réunion de jeudi soir prochain visant à étudier de manière précise les aménagements proposés par les étudiants de la licence pro Aménagement Paysager et Gestion Différencié. Il propose également après cette réunion de faire une réunion de concertation avec les habitants. Le conseil valide cette proposition. Un tract sera rédigé à cet effet et un courrier aux habitants ayant déjà participé à la première réunion.

Journée mondiale « nettoyage de la planète » le 17 septembre

Le Maire présente l'opération Word Cleanup Day le 17 septembre et soumet l'idée au conseil qui est d'accord pour s'engager. Un tract sera diffusé prochainement.

Travaux :

Ecole : Des travaux ont été faits en régie cet été (remise en peinture de la classe des CP/CE, achat, déplacement et enlèvement de meubles).

Voirie : Des devis sont en cours pour remplacer/resceller des avaloirs d'eaux pluviales (rue d'Arras, et rue des Correttes).

Réseaux : Le Maire et Fabrice BOUY ont réalisé la mise en réseau de l'Ecole et de la Mairie via des câbles souterrains suite aux travaux rue de Beaumetz.

Divers :

Monsieur le maire précise à l'assemblée qu'il a écrit au président de l'intercommunalité pour envisager une évolution du règlement d'urbanisme concernant la hauteur des clôtures et portails en zone Ua (actuellement 1m50, il souhaiterait une évolution à 2m au regard des caractéristiques de la zone Ua : centre ancien).

La séance est levée à 20 h 50

Le Maire,

La secrétaire de Séance

Julien BELLENGIER

Gaëlle DUBOIS